

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO 2023-2028

Unité d'aménagement : 012-72

Consultation publique tenue du 27 mai au 22 juin 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous remercions le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent qui a mené cette consultation ainsi que les membres des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Bas-Saint-Laurent.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Téléphone : 418 727-3710
Télécopieur : 418 634-3351
bas-saint-laurent@mrf.gouv.qc.ca
quebec.ca/gouv/ressources-naturelles-forêts

Photographie de la page couverture :

Kimberley Bérubé-Boyle

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN 978-2-555-04515-6 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....1

 Cadre légal1

 Objectifs de la consultation1

 Période et unités d’aménagement visées2

 Information rendue accessible3

 Bilan de la participation3

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...3

Conclusion.....3

Annexes4

 Annonce de la tenue de la consultation4

 Avis public.....5

Liste des abréviations et des sigles

LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT).

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par la personne dont relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

À cet effet, le MRNF a organisé une consultation publique sur les modifications des PAFIO 2023-2028. Un PAFIO est produit pour chacune des unités d'aménagement (UA) du territoire public du Bas-Saint-Laurent. Ces UA s'étendent au-delà de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, touchant ainsi la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

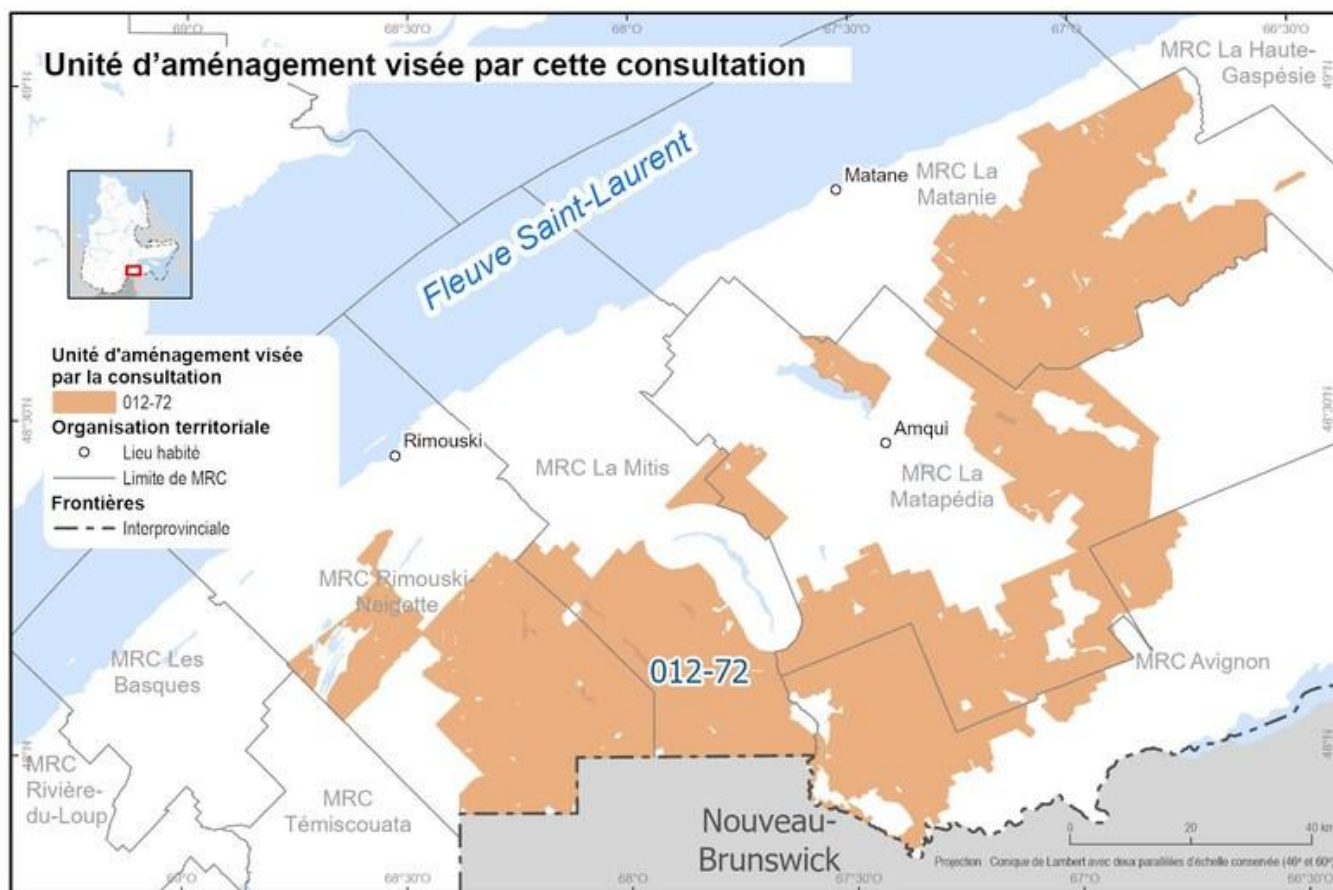
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 27 mai au 22 juin 2026, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans le PAFIO de l'unité d'aménagement 012-72.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1. Unité d'aménagement visée par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le MRNF a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modification des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée à la page [Aménagement forestier au Bas-Saint-Laurent | Gouvernement du Québec](#). La clientèle pouvait situer sur la carte le lieu visé par son commentaire et soumettre celui-ci à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du MRNF durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la [carte des consultations publiques antérieures](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, deux répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, deux commentaires ont été reçus. Aucun organisme, aucune association, ni aucune entreprise n'a soumis de commentaire.

Tableau 2. Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus			
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	
012-72	2	0	2

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Les commentaires reçus dans le cadre de la présente consultation publique ainsi que la réponse du MRNF relative aux commentaires sont présentés au tableau 3.

Tableau 3. Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Traitement sylvicole	À titre personnel	La personne est préoccupée par la suite du scénario sylvicole une fois la coupe réalisée. Une préoccupation est également émise en lien avec l'habitat du gros gibier.	Aucune mesure d'harmonisation des usages (MHU), réponse personnalisée par courriel. Le processus de planification forestière prévoit un suivi après la coupe pour évaluer l'établissement de la régénération naturelle. Au besoin, des travaux de préparation de terrain et de reboisement sont réalisés. Les données pour le secteur visé par le commentaire indiquent une régénération naturelle suffisante. Un prochain suivi sera donc effectué en 2027, 5 ans après la récolte, pour déterminer si la suite du scénario sylvicole envisagé sera toujours réalisable, soit un nettoyage mécanique lorsque la forêt aura atteint une hauteur de deux mètres. Des modalités de rétention sont prévues dans les coupes totales permettant notamment à la faune de se déplacer à l'abri des prédateurs. Il est également mentionné que la planification forestière tient compte des enjeux régionaux et locaux définis par la TLGIRT, notamment en ce qui concerne le maintien de la qualité de l'habitat de l'orignal et du cerf de Virginie. Une attention particulière est ainsi portée aux composantes du milieu forestier favorisant l'abri, l'alimentation et les déplacements de ces espèces.
Infrastructure	À titre personnel	La personne est préoccupée par le retrait définitif d'un ponceau et la fermeture d'un chemin dans un territoire de chasse.	Aucune MHU, échanges verbaux et réponse personnalisée par courriel. Le MRNF a échangé avec la personne concernée. Il a été convenu de reporter la fermeture du chemin à la saison 2027-2028 afin de permettre aux utilisateurs et utilisatrices de faire des démarches pour remplacer le ponceau défectueux.

Conclusion

La présente consultation avait comme objectif de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier. Il est important de noter que plusieurs commentaires ont été émis aux TLGIRT du Bas-Saint-Laurent, lesquelles regroupent la majorité des intervenants et intervenantes ayant des intérêts liés à la planification forestière. En effet, la région a proposé une vision inclusive permettant aux organismes touchés par l'aménagement forestier sur une UA de participer, sur une base volontaire, aux travaux des TLGIRT. Cette façon de faire permet de tenir compte de la plupart des préoccupations des intervenants et intervenantes du milieu forestier en amont de la consultation publique.

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau A1. Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	Liste des intervenants mentionnés dans la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> à l'article 55 en plus des autres organismes ayant manifesté leur intérêt en lien avec la planification forestière	L'ensemble des membres	27 mai 2026
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par l'unité d'aménagement • <i>Le Soir</i> • <i>La Voix Gaspésienne</i>	2 journaux	27 mai 2026
Réseau social	Personnes abonnées de la page LinkedIn du MRNF	Page publique gérée par le MRNF	1 publication	27 mai 2026
Site Web	Citoyens et citoyennes qui consultent le site Web du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	Page Web gérée par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, qui est l'organisme responsable des TLGIRT de cette région	1 publication	27 mai 2026
	Citoyens et citoyennes qui consultent le site Web du MRNF	Page Web gérée par le MRNF	1 publication	27 mai 2026
Communiqué de presse	Citoyens et citoyennes	Communiqué de presse diffusé par le MRNF pour informer la population et les médias de la consultation publique	1 communiqué	27 mai 2026

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER BAS-SAINT-LAURENT DU 27 MAI AU 22 JUIN 2026

Le gouvernement invite la population à participer à la consultation publique portant sur le **plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)** de l'unité d'aménagement 012-72.

Le PAFIO comprend des secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, le reboisement, des éclaircies, la préparation de terrain ainsi que la construction et l'amélioration de chemins multiusages.



Participer à la consultation publique

Du 27 mai jusqu'au 22 juin à 16 heures, visitez [Quebec.ca/consultations-foret-bas-saint-laurent](https://quebec.ca/consultations-foret-bas-saint-laurent) ou balayez le code optique pour obtenir plus d'information et participer à la consultation.



Communiquer avec nos équipes en région

Pour obtenir plus d'information ou pour prendre rendez-vous en personne ou en ligne, communiquez avec nous :

Numéro sans frais : 1 833 361-0001

Courriel : bas-saint-laurent.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Québec

19 Le mercredi 27 mai 2026 | Le Soir

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec

